



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 6 septembre 2021
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF du Val-d'Oise a réexaminé le dossier de permis de construire PC09568221V0001, présenté par l'EARL DEZOBRY Frères représentée par M. Florian DEZOBRY et concernant la construction d'un magasin (vente des produits de l'exploitation agricole) et d'une conserverie (transformation des produits de l'exploitation), situés route départementale n°9 à Villiers-le-Sec.

Considérant que la commune de Villiers-le-Sec est couverte par un plan local d'urbanisme approuvé le 21 juillet 2021 ;

Considérant la saisine de la commune de Villiers-le-Sec le 9 août 2021 ;

Considérant que le projet s'inscrit au titre du L. 151-11-II° du code de l'urbanisme qui mentionne que « *dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages* ».

Considérant que ce projet répond aux critères de l'article L. 151-11-II° ;

Considérant la consultation électronique des membres de la CDPENAF sur ce projet réalisée du 24 au 31 août pour recueillir l'avis de la CDPENAF dans le cadre prévu par l'article L. 151-11-II du code de l'urbanisme ;

Les membres de la commission votent favorablement à l'unanimité pour ce projet.

Le président,

Le directeur départemental des territoires